

COMMUNE DE PAVANT

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 7 juillet 2010

L'an deux mil dix, le sept juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle de la Mairie sous la présidence d'Olivier CASSIDE, Maire.

PRESENTS : Olivier CASSIDE, Samyr CHOUAKRI, Pascal ANGOT, Patrick JOLY, Franck LEMONNIER, Jean-Marie CESARION, François CHARLES, Frédéric HERICOURT, Guy CHAUVIN

formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé M. NICOT Christophe

Absents excusés: Isabelle FOURNIER, Vincent MARI-LLORIA, Frédéric BOURJAT

Procuration : Isabelle FOURNIER à Olivier CASSIDE
Vincent MARI-LLORIA à Pascal ANGOT
Frédéric BOURJAT à Franck LEMONNIER

Secrétaire de séance : Guy CHAUVIN

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 20 heures 30

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 juin 2010 est approuvé à l'unanimité

MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

Vente d'un terrain communal

Concernant la demande d'acquisition de Monsieur Hautecoeur de la parcelle cadastrée section AB n° 148 de, le Maire indique que les réserves et conditions émises par le Conseil Municipal lors de sa réunion du 11 juin dernier ont été acceptées. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de vendre à Monsieur Hautecoeur la moitié de la parcelle AB 148, soit 140 m² au prix de 3500€, sous réserve d'un usage de jardin ou terrain de jeu et avec acceptation de la servitude concernant la canalisation alimentant la fontaine de la ville.

ORDRE DU JOUR

Choix de devis

- Parking rue Jean Jaurès

Le maire rappelle que la création du parking rue Jean Jaurès sera subventionnée à 71% et qu'il est maintenant nécessaire de choisir l'entreprise qui réalisera la prestation. Deux propositions sont à considérer, Vallet saunal et RVM.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents décident de confier la réalisation à la société Vallet Saunal pour un montant HT 8 099.50 € et chargent le Maire de signer le devis correspondant et de faire procéder au lancement des travaux.

- Réfection toiture mairie

Dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture subventionnés au titre de la DGE et du CDDL, trois devis sont présentés à l'assemblée qui porte son choix à l'unanimité, sur l'entreprise LEBLANC, la moins disante, dont le montant total de la prestation s'élève à 20 346.45 € HT. Le Maire est chargé de signer l'acte d'engagement correspondant afin de lancer le démarrage des travaux.

- FDS 2008, Rue de l'Eglise

La DDT a été chargée d'assurer l'étude et la consultation des travaux de voirie rue de l'Eglise et il est nécessaire de choisir l'entreprise. Après ouverture des plis correspondants, trois devis sont à considérer : Vallet Saunal pour 11 687.91 €, TTC, Eiffage Travaux Publics pour 12 586.10 € TTC et Viame pour 15 787.20 € TTC. A l'unanimité des présents, le choix se porte à l'unanimité des présents sur l'entreprise Vallet Saunal, la moins disante, pour 11 687.91 € TTC. Les membres présents chargent le maire de signer l'acte d'engagement correspondant.

Location de terres

Le Maire rappelle la proposition de Mme BARON pour l'établissement d'un bail rural à long terme pour des parcelles de terre à appellation champagne pour une durée de 25 années. Chaque membre de l'assemblée ayant pu consulter le projet de bail établi par Maître GRUSS, Notaire à Charly sur Marne, le maire indique que Mme BARON a accepté les diverses modifications du bail. Le texte amendé final ayant été transmis au préalable à l'assemblée, après délibération il est décidé par 10 voix pour et 1 abstention :

- D'accepter les conditions du bail pour les parcelles cadastrées section AE n° 780, 781, 782, 783, 1521, 745, 746, 758, 759, 764 pour une contenance totale de 25 ares 75 centiares
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette transaction chez Maître GRUSS.

Création d'un Syndicat Intercommunal du Bassin versant des Affluents de la Marne

Monsieur le Maire rappelle qu'il a transmis aux membres de l'assemblée la note de la C4 établie à l'attention des maires concernant le projet de création d'un syndicat intercommunal du bassin versant des affluents de la Marne qui résulte de la réflexion menée pour répondre aux obligations issues de la loi sur l'eau.

Après en avoir débattu, par 10 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide d'approuver la création d'un syndicat intercommunal à l'échelle du bassin versant des affluents de la Marne.

Étude de faisabilité d'une ZDE sur le territoire de la communauté de communes

Le Maire rappelle la réunion de présentation de l'étude ZDE du 15 juin 2010 qui a eu lieu à la communauté de communes et explique qu'il est souhaitable que chaque conseil municipal émette un avis sur les secteurs potentiels à retenir pour la poursuite de

l'analyse du dossier sachant que PAVANT ne possède pas de secteur susceptible de recevoir des éoliennes. L'avis pris par chaque conseil municipal est uniquement consultatif et sera communiqué à la commune porteuse d'un secteur potentiel pour prendre une décision. Après délibération par 1 voix pour et 6 voix contre et 5 abstentions, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable au maintien des secteurs 3 et 4 situés sur les communes de NOGENT L'ARTAUD et CHARLY SUR MARNE pour la suite de l'étude.

Financement matériel scolaire pour enfants handicapés

Le Maire indique que l'école communale ayant parmi ses inscrits un enfant handicapé visuel, il est nécessaire de faire l'acquisition de matériel adapté pour un montant d'environ 450€. Ce matériel demeurera dans les locaux de l'école, charge aux parents d'acquérir le même matériel pour l'usage à domicile. Cette dépense supplémentaire entrera dans le budget des fournitures scolaires.

Mise en place d'un Agent Chargé de la Mise en Oeuvre des Mesures d'hygiène et de sécurité.

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal relative à la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels par un prestataire extérieur dans le cadre d'une commande groupée avec les communes de la C4 et précise qu'il est maintenant nécessaire de nommer un ACOMO, (agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail) et d'un ACFI (agent chargé de la fonction d'inspection)

La C4 propose la création d'un poste et la nomination d'un ACOMO en commun.

Le Centre de Gestion propose de prendre en charge la mission d'inspection en hygiène et sécurité par l'établissement d'une convention avec chaque commune.

Après délibération, le conseil municipal décide

- d'accepter le principe de la création et de la nomination d'un poste d'ACMO en commun avec les communes de la C4 mais demande d'avantage d'informations sur la répartition des coûts relatifs à ce poste.

Indemnité stagiaire

Monsieur le Maire expose que Mademoiselle MAFOUTA, élève en 1ère année de BTS comptabilité a effectué un stage au secrétariat de mairie du 17 mai au 25 juin 2010 et propose en remerciement de son travail de lui verser une indemnité sachant que la rémunération des stages d'une durée inférieure à 3 mois n'est pas obligatoire et que si la gratification n'excède pas 30% du SMIC, aucune cotisation sociale n'est due. Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité de verser une gratification de 120€ à Melle Fleurette MOUFATA qui s'est acquittée de sa tâche avec sérieux et bonne volonté.

Majoration heures de nuit

L'adjoint technique de 2ème classe, Madame Valérie LEAVAL, dans le cadre de l'organisation de son travail, effectue mensuellement 16 heures de nuit Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide le règlement au tarif en vigueur, de la majoration des heures de nuit effectuées par Madame LEAVAL avec effet rétroactif au 1er janvier 2008

Questions diverses :

1/ Sécurité de l'église : Le comité de sécurité a visité l'église cette semaine et exige la mise en place d'équipements de sécurité (filets...) avant d'autoriser la réouverture partielle . Mr Dehu , architecte , prépare un devis . Il est précisé qu'il n'est pas question d'engager quelque dépense que ce soit avant d'avoir obtenu du Comité de Sécurité l'engagement écrit qu'il autorisera bien une telle réouverture si cette acquisition et cette installation sont effectuées .

2/ Problèmes d'adduction d'eau rue Grousy : O. Casside indique que les problèmes rencontrés (défaut de pression) sont semble-t-il dus en partie à la forte consommation en période estivale d'une part et au contrôle du remplissage du château d'eau par un pompage nocturne. Le passage au remplissage par contrôle de niveau, qui va être mis en place, devrait en principe régler le problème. P. Angot demande qu'une information adéquate de la prise en charge du problème par la Mairie soit effectuée auprès de la population, laquelle se plaint de lacunes dans ce domaine. Cette information sera réalisée.

3 /Fontaines Cornette et Prévot : P. Angot indique qu'un remplacement de la plaque « Eau non potable » est à prévoir sur ces 2 fontaines

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Vu par Nous, Olivier CASSIDE, Maire de la commune de PAVANT pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

Le Maire,
O. CASSIDE

F. HERICOURT

F. BOURJAT
Proc F. LEMONNIER

P. ANGO

F. CHARLES

G. CHAUVIN

I. FOURNIER
Proc à O. CASSIDE

F. LEMONNIER

V. MARI-LLORIA
proc à P. ANGOT

S. CHOUAKRI

JM CESARION

C. NICOT
ABS

P. JOLY